

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue au lieu ordinaire des séances du conseil le 16 décembre 2013.

Étaient présents à cette séance, Mesdames les conseillères Brigitte Gagné et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron, Luc A. Bonneau et Sylvain Auclair siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le maire Lucien Boivin.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

**RÉSOLUTION
No 2013-303**

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**RÉSOLUTION
No 2013-304**

Adoption des prévisions budgétaires 2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2014 s'élevant à 4 225 000\$ soient adoptées par le conseil municipal.

**RÉSOLUTION
No 2013-305**

Taux de la taxe foncière 2014 (taux variés et taxes de secteur Villas, Grenier-Allard)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2002-19, adopté à la séance ordinaire ajournée du 16 décembre 2002, autorise l'imposition de la taxe foncière générale par résolution (989 C.M.).

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues s'établissent comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	790 200\$
Sécurité publique	360 600\$
Transport	695 700\$
Hygiène du milieu	548 600\$
Santé et bien-être	20 800\$
Aménagement, urbanisme et développement	388 700\$
Loisirs et culture	533 100\$
Frais de financement	<u>236 200\$</u>
Total des dépenses de fonctionnement :	3 573 900\$

CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES

Remboursement de la dette à long terme	728 500\$
Affectations des activités d'investissement	8 400\$
Surplus accumulé affecté	(79 900\$)
Réserves financières et fonds réservés	<u>(5 900\$)</u>
Total conciliation à des fins budgétaires :	651 100\$

TOTAL DES DÉPENSES ET CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES : **4 225 000\$**

CONSIDÉRANT QUE les **revenus non fonciers** prévus s'élèvent à **1 730 789\$** et que les taxes spéciales pour le chemin des Oies-Blanches s'élèvent à **6 973\$**, dont 1 623\$ pour le secteur Villas et 5 350\$ pour le secteur Grenier-Allard.

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'**évaluation imposable** est de **173 278 500\$** et se répartit selon les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	150 157 533\$
➤ Immeubles 6 logements et +	2 414 500\$
➤ Immeubles non résidentiels	12 789 367\$
➤ Immeubles industriels	7 917 100\$

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'**évaluation imposable** au chemin des Oies-Blanches est de **2 318 300\$** pour le secteur Villas et de **4 458 500\$** pour le secteur Grenier-Allard.

CONSIDÉRANT QUE la **différence entre les revenus et les dépenses** représente un montant de **2 494 211\$** et que par conséquent, il est nécessaire d'imposer et de prélever une taxe foncière générale, pour un montant total de **2 487 238\$**, selon les catégories suivantes :

- **Résiduelle (résidentielle et autres)** 1,33\$ par cent dollars d'évaluation imposable
- **Immeubles 6 logements et +** 1,37\$ par cent dollars d'évaluation imposable
- **Immeubles non résidentiels** 2,15\$ par cent dollars d'évaluation imposable
- **Immeubles industriels** 2,30\$ par cent dollars d'évaluation imposable

ET une taxe foncière de secteur au Chemin des Oies-Blanches, pour un montant total de **6 973\$**, selon les secteurs suivants :

- **Secteur Villas** 0,07\$ par cent dollars d'évaluation imposable
- **Secteur Grenier-Allard** 0,12\$ par cent dollars d'évaluation imposable

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QU'une **taxe foncière** soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité **pour l'année 2014** selon les taux et les catégories suivantes :

- **Résiduelle (résidentielle et autres)** 1,33\$ par cent dollars d'évaluation imposable
- **Immeubles 6 logements et +** 1,37\$ par cent dollars d'évaluation imposable
- **Immeubles non résidentiels** 2,15\$ par cent dollars d'évaluation imposable
- **Immeubles industriels** 2,30\$ par cent dollars d'évaluation imposable
- **Secteur Villas (taxe secteur add.)** 0,07\$ par cent dollars d'évaluation imposable
- **Secteur Grenier-Allard (taxe s. add.)** 0,12\$ par cent dollars d'évaluation imposable

RÉSOLUTION No 2013-306

Taux de la taxe spéciale 2014 pour les bénéficiaires du réseau d'aqueduc rang-3 sud

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE le taux de la taxe spéciale 2014 applicable au service de la dette, pour le secteur bénéficiaire des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc du rang-3 sud, soit fixé par ce conseil à 210\$ par unité.

RÉSOLUTION No 2013-307

Taux de la taxe 2014 sur les matières résiduelles

ATTENDU QUE, selon l'article 8 du règlement numéro 2010-02 adopté à la séance ordinaire du 11 janvier 2010, le conseil de la municipalité de Saint-Prime décrète que la taxe sur les matières résiduelles est imposée par résolution, à compter de l'exercice financier 2011.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Boutin, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU PAR CE CONSEIL QUE la taxe sur les matières résiduelles, pour l'année 2014, soit fixée comme suit :

- 210\$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation;
- 105\$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation saisonnière;
- 439\$ par usager pour les ICI (institutions, commerces et industries);
- 288\$ par usager pour les ICI fermes;
- Un supplément de 90.50\$ par résidence permanente visée par le service de vidange et de traitement des fosses septiques;
- Un supplément de 45.25\$ par résidence saisonnière visée par le service de vidange et de traitement des fosses septiques.

2013-A-12

Avis de motion « Règlement modifiant le Règlement No 2008-01 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements »

Monsieur le conseiller Adrien Perron donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement No 2008-01 relatif aux Tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements, dans le but de :

- 1) Ajuster la tarification de la fromagerie avec les prévisions budgétaires 2014.

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016

**RÉSOLUTION
No 2013-308**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE le programme des dépenses en immobilisations de la Municipalité de Saint-Prime pour les exercices financiers 2014-2015-2016 soit adopté par ce conseil.

Ce programme triennal est divisé en phases annuelles, et prévoit pour chacune des années les dépenses suivantes :

<u>Année</u>	<u>Montant</u>
2014	3 004 700\$ \$
2015	1 570 000\$ \$
2016	2 905 000\$ \$
TOTAL	<u>7 479 700\$</u>

Ce programme triennal prévoit **18 projets** précis, tels que détaillés ci-dessous :

Emprunts à long terme (règlements)	Année	Montant	
2014			
1) Réseau d'aqueduc – Chemin de l'Île-des-Saules;	2014	677 000\$	
2) Réfection route Marcel Auclair (si subvention);	2014	900 000\$	
3) Réfection avenue Albert-Perron (si subvention);	2014	900 000\$	
4) Prolongement du quartier Vert-Eau – Rue des Cerisiers et Pruniers (Revêtement de surface);	2014	95 000\$	
5) Construction de la rue Lavoie (250 m.);			
6) Construction d'un réseau d'aqueduc sur le chemin du Golf	2014	200 000\$	
	2014	<u>150 000\$</u>	2 922 000\$
2015			
7) Relocalisation de la caserne (si subvention);	2015	790 000\$	
8) Réaménagement de l'hôtel de ville (si subvention)	2015	730 000\$	
9) Parc de quartier – Quartier Vert-Eau	2015	<u>50 000\$</u>	1 570 000\$
2016			
10) Relocalisation de la bibliothèque municipale (si subvention);	2016	760 000\$	
11) Déphosphotation des bassins d'épuration (si subvention)	2016	<u>2 145 000\$</u>	2 905 000\$
TOTAL EMPRUNT À LONG TERME			7 397 000\$
Fonds de roulement			
12) Remplacement du photocopieur	2014	13 100\$	
13) Installation d'une enseigne électronique (messenger);	2014	9 000\$	
14) Mise aux normes – Traverse du CN – Chemin des Oies-Blanc			
15) Revêtement surface de tennis (si subvention)	2014	34 800\$	
TOTAL FONDS DE ROULEMENT	2014	<u>17 400\$</u>	74 300\$
			74 300\$
Fonds d'administration			
16) Poste de travail – administration et loisirs / et projecteur			
17) Matériel d'entraînement			
18) Rayonnage bibliothèque	2014	4 500\$	
	2014	2 000\$	
TOTAL FONDS D'ADMINISTRATION	2014	<u>1 900\$</u>	8 400\$
TOTAL DES PROJETS			8 400\$
			7 479 700\$

Levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION
No 2013-309**

À 20h40, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron,
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée.

**Lucien Boivin, maire
Président de l'assemblée**

**Régis Girard, directeur général
et secrétaire-trésorier**

=====